

DELIBERATIONS

Du conseil d'administration

14 mars 2020



CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/03/14-7

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 14/03/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissement;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

Vu le document de contrôle du 27 janvier 2020 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;

Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte financier de l'année 2019

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 26,15 ETPT sous plafond
- 6,44 ETPT hors plafond

- **5 985 090 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 2 267 673 € en personnel
 - 2 286 759 € en fonctionnement
 - 1 430 658 € en investissement

- **5 357 466 € de crédits de paiement dont :**
 - 2 268 826 € en personnel
 - 2 070 067 € en fonctionnement
 - 1 018 573 € en investissement

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

- > 5 148 228 € de recettes
- > - 209 237 € de solde budgétaire
- > - 188 019 € de variation de trésorerie
- > 433 319 € de résultat patrimonial
- > 586 121 € de capacité d'autofinancement
- > 440 997 € de variation de fonds de roulement

Article 2 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 433 319 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

La délibération est mise au vote, par voie électronique, avec 30 membres en exercice et 20 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 10 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 23
Majorité des suffrages exprimés : 12

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14 mars 2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

Date de publication : 2 avril 2020